

Conditions générales Profilé Erable B Pop Top

Pour un voyage entre le 01/01/2018

et le 31/12/2019

AVANTAGES

Modèles très récents (max 1 an)

Possibilité de prendre le véhicule le jour de l'arrivée au Canada si le vol arrive avant 14h00

Service de navette entre aéroport - centre de location - aéroport

INCONVENIENTS

Modèles très prisés par les connaisseurs à réserver TRES en AVANCE

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : les départs se font du lundi au Vendredi entre 15h00 et 16h00. Les retours se font du lundi vendredi de 8h00 à 10h00.

Horaire du centre de location : Fermeture les samedis et dimanches et les jours suivants : 02/04, 21/05, 03/09, 08/10.

Durée minimale de location : 7 jours

Age minimum et permis de conduire : 25 ans, permis « voiture » (min. 2 ans de permis)

CAUTION

Caution : Empreinte avec autorisation de CB le jour du départ CAD750 ; CAD1.500 pour l'Erable C31 et les modèles intégraux ; et CAD1.500 pour les passages aux Etats Unis.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : 25 ans et 2 ans de permis

Assurance : La responsabilité civile est incluse dans le prix de location. Elle est assortie d'une assurance dommage responsable incluse (CDW) et d'une assurance supplémentaire (VIP) qui limite la responsabilité du locataire à CAD750 en cas d'accident sur la route (CAD1.500 pour les modèles C31 et intégraux) avec dommages au véhicule et en cas de vol, incendie et vandalisme. En cas de dommages hors route le montant de franchise est de CAD3.000.

Lors d'une utilisation du véhicule sans l'autorisation du loueur.

- A l'intérieur du véhicule.
- En cas de gel ou de surchauffe des éléments du véhicule.

La caution sera gardée, en cas de dommages survenus à un tiers, jusqu'à ce que le montant total des frais soit connu.

Les cas cités ci-dessous annulent les garanties d'assurances :

- Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisée à conduire le véhicule
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
- Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
- Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
- Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins deux ans
- Les dommages occasionnés par une personne de moins de 25 ans
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
- Les dommages occasionnés dans des zones interdites
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales telle que mais ne se limitant pas au transport de personnes, le transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore le transport de marchandises
- Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
- Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
- Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite sportive
- Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation
- Les dommages occasionnés suite au transport d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
- Les dommages occasionnés suite à la conduite sur ou sous une structure où la hauteur est insuffisante ou supérieure aux dimensions du véhicules type mais ne se limitant pas aux ponts ou parkings pour voiture
- Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau

Restrictions : Il est interdit de circuler dans la ville de New York ainsi qu'au Mexique.

Etat du véhicule et retour : Le véhicule sera livré par le loueur en bon état et avec un sceau sur l'odomètre. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, la date et l'heure spécifiés. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Entretien du véhicule : Il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huile, fluides et liquide de refroidissement tous les 300 miles. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter au loueur à la fin de la location pour obtenir un remboursement.

Panne mécanique : Toute panne, problème mécanique ou problème d'équipement doivent être immédiatement signalés au loueur afin de lui permettre de trouver une solution le plus rapidement possible. Si le loueur n'a pas été contacté ou si le locataire refuse la solution du loueur, le locataire ne recevra aucune compensation.

Réparation : Pour toute réparation inférieure à CAD100 il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du loueur. Le locataire devra au retour présenter un reçu pour obtenir un remboursement. L'accord du loueur est nécessaire pour un montant supérieur. En cas de panne ne permettant plus la conduite du véhicule, le loueur ne remboursera que les journées où le véhicule était inutilisable. En fonction de la disponibilité, le loueur s'efforcera de trouver un véhicule de remplacement. Il est à la charge du locataire de se rendre au lieu où le véhicule est disponible. Les dysfonctionnements survenus sur les équipements tel que l'air conditionné, le groupe électrogène, le chauffe-eau, l'auvent, la caméra de marche arrière, la TV, le micro-ondes, la cuisinière, le grill, la pompe à eau, la douche et les toilettes, le réfrigérateur, la radio, le lecteur CD/DVD ne sont pas considérés comme une panne et ne donne droit à aucun remboursement.

Inscription : La réservation sera considérée comme définitive qu'après le versement d'un acompte de 30 % du montant de la location - avec un minimum de 153 €. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar Online se réserve le droit d'annuler la location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de locations.

Conditions d'annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée + AR

- annulation notifiée plus de 31 jours avant le départ : 50 €
- annulation notifiée entre 31 et 16 jours avant le départ : 160,00 €
- annulation notifiée entre 16 et 9 jours avant le départ : 365,00 €
- annulation notifiée moins de 9 jours avant le départ : aucun remboursement

Retour anticipé : Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Modification : Toute modification faite à la demande du client, et autre qu'une annulation, fera l'objet d'une facturation

de 30 €.

Une modification demandée moins de 35 jours avant le départ sera considérée comme une annulation.

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : 25 ans et 2 ans de permis

Assurance : La responsabilité civile est incluse dans le prix de location. Elle est assortie d'une assurance dommage responsable incluse (CDW) et d'une assurance supplémentaire (VIP) qui limite la responsabilité du locataire à CAD750 en cas d'accident sur la route (CAD1.000 pour les modèles C31 et intégraux) avec dommages au véhicule et en cas de vol, incendie et vandalisme. En cas de dommages hors route le montant de franchise sur les modèles C31 et intégraux est de CAD2.500 et CAD2.000 pour les autres modèles.

Exclusions :

Lors d'une utilisation du véhicule sans l'autorisation du loueur.

- A l'intérieur du véhicule.
- En cas de gel ou de surchauffe des éléments du véhicule.

La caution sera gardée, en cas de dommages survenus à un tiers, jusqu'à ce que le montant total des frais soit connu.

Les cas cités ci-dessous annulent les garanties d'assurances :

- Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisée à conduire le véhicule
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
- Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
- Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
- Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins deux ans
- Les dommages occasionnés par une personne de moins de 25 ans
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
- Les dommages occasionnés dans des zones interdites
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales telle que mais ne se limitant pas au transport de personnes, le transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore le transport de marchandises
- Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
- Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
- Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite sportive
- Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation
- Les dommages occasionnés suite au transport d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
- Les dommages occasionnés suite à la conduite sur ou sous une structure où la hauteur est insuffisante ou supérieure aux dimensions du véhicules type mais ne se limitant pas aux ponts ou parkings pour voiture
- Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau

Restrictions : Il est interdit de circuler dans la ville de New York ainsi qu'au Mexique.

Etat du véhicule et retour : Le véhicule sera livré par le loueur en bon état et avec un sceau sur l'odomètre. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, la date et l'heure spécifiés. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Entretien du véhicule : Il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huile, fluides et liquide de

refroidissement tous les 300 miles. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter au loueur à la fin de la location pour obtenir un remboursement.

Panne mécanique : Toute panne, problème mécanique ou problème d'équipement doivent être immédiatement signalés au loueur afin de lui permettre de trouver une solution le plus rapidement possible. Si le loueur n'a pas été contacté ou si le locataire refuse la solution du loueur, le locataire ne recevra aucune compensation.

Réparation : Pour toute réparation inférieure à CAD100 il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du loueur. Le locataire devra au retour présenter un reçu pour obtenir un remboursement. L'accord du loueur est nécessaire pour un montant supérieur. En cas de panne ne permettant plus la conduite du véhicule, le loueur ne remboursera que les journées où le véhicule était inutilisable. En fonction de la disponibilité, le loueur s'efforcera de trouver un véhicule de remplacement. Il est à la charge du locataire de se rendre au lieu où le véhicule est disponible. Les dysfonctionnements survenus sur les équipements tel que l'air conditionné, le groupe électrogène, le chauffe-eau, l'auvent, la caméra de marche arrière, la TV, le micro-ondes, la cuisinière, le grill, la pompe à eau, la douche et les toilettes, le réfrigérateur, la radio, le lecteur CD/DVD ne sont pas considérés comme une panne et ne donne droit à aucun remboursement.

Inscription : La réservation sera considérée comme définitive qu'après le versement d'un acompte de 30 % du montant de la location - avec un minimum de 153 €. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar Online se réserve le droit d'annuler la location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de locations.

Conditions d'annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée + AR

- annulation notifiée plus de 31 jours avant le départ : 50 €
- annulation notifiée entre 31 et 16 jours avant le départ : 160,00 €
- annulation notifiée entre 16 et 9 jours avant le départ : 365,00 €
- annulation notifiée moins de 9 jours avant le départ : aucun remboursement

Retour anticipé : Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Modification : Toute modification faite à la demande du client, et autre qu'une annulation, fera l'objet d'une facturation de 30 €.

Une modification demandée moins de 35 jours avant le départ sera considérée comme une annulation.

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.